

PLUi-H

RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - VUES COMMUNALES

PIECE 5.2.2

BOURG - BRINGOLO

Règlement graphique arrêté en conseil communautaire le
8 juillet 2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Zones
UA
UAc
UB
UC
UD
UE
Ugdv
UL
UY
A
Ap
AY
N
Nc
NI
NI
Np
Nr
1AU
1AUE
1AUY
2AU
2AUE
2AUY

Mixité fonctionnelle
■ Périmetres de centralité commerciale
— Ligne commercial souple
— Ligne commercial strict

Qualité architecturale, urbaine et paysagère
■ Espaces Boisés Classés
■ Espaces verts protégés
□ Zone humide
— Haies et talus à protéger
— Mur à protéger
● Arbre remarquable
△ Élément de patrimoine bâti ou archéologique à protéger

Loi littorale
○○○ Bande littorale des 100 m
— Espaces proches du rivage

Divers
■ Emplacement réservés
■ Secteurs OAP
■ Secteurs OAP densification
■ Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol L 151-34 2°
— Marge de recul
★ Changement de destination
★ Changement de destination hangar agricole
Bâtiments
■ principaux
■ annexes

